



## MALADIE PROFESSIONNELLE

### CERTIFICAT MEDICAL

Initial     de Prolongation     de Rechute     de Guérison     de Consolidation

(cocher la case utile)

N° Matricule à la CNSS

Je soussigné ....., certifie avoir  
examiné le : ..... M(me) : .....

Nom de jeune fille : .....

Profession : ....., qui a été atteint(e)

d'une maladie professionnelle constatée le

Cet examen permet de constater et de conclure ce qui suit :

#### Constatations détaillées :

S'il s'agit d'un certificat initial indiquer notamment la nature et l'origine présumée de la maladie professionnelle

#### Résultats des examens complémentaires :

Date de début des manifestations :

Agent responsable : ..... N° Tableau (voir verso) :

\* **Conclusions** (biffer les lignes et mentions inutiles)

- Des soins sont nécessaires jusqu'au :  inclus

- Une hospitalisation est nécessaire jusqu'au :  inclus

(dans ce cas préciser l'établissement) .....

- Un arrêt de travail est nécessaire jusqu'au  inclus

Sans autorisation de sortie

Avec autorisation de sortie de ..... h ..... mn à ..... h ..... mn

Sans restriction de sortie

- La reprise de travail est possible à compter du

- La guérison est atteinte à compter du

- La consolidation des lésions est réalisée depuis le

avec des séquelles n'entraînant pas une incapacité permanente.

avec des séquelles entraînant une incapacité permanente évaluée à ..... %

Certificat établi le : .....

Signature du Médecin

Cachet du Médecin ou  
de l'établissement

# Tableaux des Maladies Professionnelles

## **I- Maladies Professionnelles causées par les substances minérales toxiques :**

- 1- Le plomb et ses composés
- 2- Le mercure et ses composés
- 3- L'arsenic et l'hydrogène arsenié
- 4- Le cobalt et ses composés minéraux
- 5- Le phosphore et les sésquisulfures de phosphore.
- 6- Le nickel et ses composés
- 7- le chrome et ses composés
- 8- Le bioxyde de manganèse
- 9- Le béryllium et ses composés
- 10- Le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.
- 11- Le cadmium et ses composés.
- 12- Le chlorure de sodium
- 13- Les poussières de carbures métalliques frittés
- 14- Les poussières et les fumées d'oxyde de fer
- 15- L'antimoine et ses dérivés
- 16- Le sélénium et ses dérivés minéraux
- 17- Les poussières minérales renfermant de la silice libre
- 18- Les poussières d'amiante
- 19- Les ciments

## **II- Maladies Professionnelles causées par les hydrocarbures, leurs composés et leurs dérivés**

- 20- Le chlorure de méthyle
- 21- le tétrachlorure de carbone
- 22- le tétrachloréthane
- 23- les dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques (indiqués dans le tableau).
- 24- Le bromure de méthyle
- 25- Les amines aliphatiques et alicyiques
- 26- Le disulfure de carbone
- 27- L'hexane
- 28- L'aldéhyde formique et ses polymères
- 29- Le furfural et l'alcool furfurylique
- 30- les dérivés nitrés des glycols et du glycérol
- 31- Le benzène et tous les produits en renfermant
- 32- les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques
- 33- les amines aromatiques et leurs dérivés
- 34- La phénylhydrazine
- 35- Les dérivés nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques
- 36- Les dérivés nitrés du phénol, le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile.
- 37- Les goudrons de houille, Les huiles de houille, brais de houille et huiles anthracéniques.
- 38- Les extraits aromatiques du pétrole et les suies de combustion des produits pétroliers.
- 39- Les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
- 40- Les solvants organiques liquides à usage professionnel.

## **III- Maladies Professionnelles causées par les matières plastiques :**

- 41- Les résines époxydiques et leurs constituants.
- 42- les isocyanates organiques.
- 43- Les chlorures de vinyle inonimère.
- 44- La méthacrylate de méthyle.

## **IV- Maladies Professionnelles causées par les pesticides :**

- 45- Les pesticides anticholinestérasiques organophosphorés et les carbonates, et les pesticides organochlorés

## **V- Maladies Professionnelles causées par les médicaments et enzymes :**

- 46- Les aminoglycosides
- 47- Les pénicillines et leurs sels et les céphalosporines
- 48- La chlorpromazine
- 49- les enzymes
- 50- L'halothane
- 51- Les phénothiazines
- 52- Les macrolides

## **VI- Maladies Professionnelles causées par les poussières végétales**

- 53- Les poussières textiles végétales
- 54- Les bois et le liège
- 55- Les poussières de foin et les produits végétaux moisissés
- 56- Les céréales et les farines
- 57- Les autres poussières végétales

## **VII- Maladies Respiratoires Professionnelles causées par d'Autres Agents Allergisants :**

- 58- Les autres agents responsables des affections respiratoires de mécanisme allergique.

## **VIII- Dermatoses Professionnelles causées par des Agents Allergisants et/ou Irritants :**

- 59- Les autres agents responsables des dermatoses eczématiformes de mécanisme allergique.

## **IX- Maladies Professionnelles causées par les agents infectieux :**

- 60- Les brucelloses.
- 61- Les spirochètoses professionnelles.
- 62- Le charbon professionnel.
- 63- Les bacilles tuberculeux.
- 64- Le tétanos professionnel
- 65- Les rickettsies.
- 66- La tularémie
- 67- L'ornithose psittacose.
- 68- Les pasteurelloses professionnelles
- 69- Le rouget du porc
- 70- Les hépatites virales professionnelles.
- 71- La rage professionnelle.
- 72- L'anguilliose professionnelle.
- 73- L'ankylostomose professionnelle.
- 74- Les mycoses cutanées, le périonyxis et l'onyxis d'origine professionnelle.
- 75- Les agents infectieux contractés en milieu d'hospitalisation.

## **X- Maladies Professionnelles causées par les agents et ambiances physiques**

- 76- Les rayonnements ionisants
- 77- Le rayonnement thermique.
- 78- Les atmosphères hyperbares.
- 79- Les atmosphères hypobares.
- 80- Les bruits lésionnels.
- 81- Les vibrations.
- 82- Les gestes et les postures.
- 83- Le travail à haute température.

## **XI- Maladies Professionnelles causées par les Gaz :**

- 84- L'oxyde de carbone.